

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département l'Aveyron Arrondissement de Millau Commune de La Cresse	EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL <i>L'an deux mil vingt-six le 10 août à 20 heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence VALETTE, Maire.</i> <i>Date de la convocation du conseil municipal : 06/08/2026</i>
Objet : DELIBERATION TARIFS DES SALLES COMMUNALES DE LA CRESSE ET BARNUMS	

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 11 VOTES : Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 1	Etaient présents : ALMERAS Loïc, BOISSET Marion, BOUSSIGNAC Maxime, BOUVIALA Béatrice, FRAYSSINHES Philippe, LIMONGI Laurie, RABIER Jean-Marc, ROBERT Arnaud, VALETTE Laurence Etaient absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Marine DESOLA à Laurence VALETTE, Milvia MOUSTARDIER à Marion BOISSET Etaient absents excusé : Secrétaire de séance : BOISSET Marion Rapporteur de séance : VALETTE Laurence
---	--

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, la délibération qui avait été prise le 8 octobre 2024 des tarifs appliqués pour la location de la salle polyvalente de la Cresse.

Il est nécessaire de revoir les tarifs de location, de chauffage ainsi que des cautions.

1- Salle Polyvalente

Utilisateurs	Tarifs	Chauffage
ASSOCIATION COMMUNALE	GRATUIT	- Gratuit dans le cadre de la pratique des activités ou d'une réunion de travail 25 € dans le cadre d'une animation payante
LOCATION 1 JOURNÉE	80 €	25 €
LOCATION 1 JOURNÉE	80 €	25 €
LOCATION 1 JOURNÉE	150 €	25 €
LOCATION WEEK-END Du vendredi matin au lundi matin	150 €	50 €
LOCATION WEEK-END Du vendredi matin au lundi matin	200 €	50 €
BARNUMS	60 € l'un 100 € les 2	-

Cautions :

- Location : 1 000 €
- Ménage : 100 €
- Barnums : 300 €

2- Salle du Four

Utilisateurs	Tarifs	Chauffage
ASSOCIATION COMMUNALE	GRATUIT	• Gratuit dans le cadre de la pratique des activités ou d'une réunion de travail • 25 € dans le cadre d'une animation payante
LOCATION 1 JOURNÉE Association hors commune	50 €	25 €
LOCATION 1 JOURNÉE Habitant commune	Gratuit	Gratuit
LOCATION 1 JOURNÉE Habitant hors commune	50 €	25 €

Cautions :

- Location : 1 000 €
- Ménage : 100 €

La location ne doit pas dépasser les 23 heures en soirée pour le voisinage.

Si le ménage n'est pas correctement effectué, la mairie se réserve le droit de conserver la caution ménage afin de faire intervenir un professionnel.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de madame le Maire et après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

- ACCEPTE à l'unanimité les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2026,

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

**Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance
BOISSET Marion**

**Pour extrait conforme,
Le maire
VALETTE Laurence**

- Transmis au représentant de l'État le :
- Publié le :